



2025

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Brest, mercredi 21 mai 2025

Point de situation vis-à-vis du préavis de grève déposé par le SNOP FO pour le jeudi 05 juin

La DGAMPA travaille pour la mise en œuvre d'un audit afin d'étudier via la CGEDD en fin d'année 2025, la gouvernance des capitaineries des ports décentralisés par la DIRM. L'idée est bien de conforter la position des DIRM et surtout de créer un grand corps de la mer regroupant les navigants des affaires maritimes, les phares et balises et les OP/OPA en passant par les CROSS. Attention il peut y avoir pour ce faire un changement de position pour le personnel comme la disparition de nos détachements avec toutes les conséquences que cela peut engendrer (mutation, financier...) pour les GPM. En effet les OP/OPA des GPM sont sous la direction de la DGITM sur le plan Opérationnel mais dépendent de la DGAMPA sur le plan Organique. La DGAMPA aimerait récupérer l'ensemble des OP et OPA. Elle a toujours affiché ce souhait. Rien n'est certain dans la vie mais ce n'est pas en restant centré uniquement sur son port et ses avantages que nous réussirons collectivement à nous défendre. Sur le sujet de cet audit le SNOP FO travaille de son côté avec le cabinet des transports sur une vision bien plus élargie de cet audit sur l'ensemble des ports (GPM et décentralisés).

Concernant la mise en œuvre de l'attractivité de notre métier, elle s'est interrompue brutalement avec la dernière dissolution. Depuis cet arrêt, le SNOP FO œuvre pour sa concrétisation dans sa totalité. Mais malgré les différents engagements de notre hiérarchie nous indiquant que cette deuxième phase est toujours d'actualité, rien ne vient pour la simple et bonne raison que tout se joue au niveau ministériel. Et là nous avons une opportunité de nous faire entendre. En effet, un comité social d'administration ministériel exceptionnel relatif à la loi de finances de 2025 se tiendra le mercredi 04 juin en présence des ministres M. Rebsamen et Mme Pannier-Runacher. Il est essentiel que nous montrions notre volonté de mobilisation.

Il ne faut pas se tromper la première phase achevée et la deuxième sont indissociables. Actuellement en DDTM les propositions pour les promotions au grade de lieutenant sont repoussées. A quand et pour quelles raisons ? Autre signe, il n'y a pas de liste de promouvable au grade de lieutenant exceptionnel sur les réseaux de dialogue social de l'administration. En vérité avec la dissolution du gouvernement en 2024, c'est l'ensemble des mesures qui a été bloqué budgétairement. Seule la validation de la

SNO

PFO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

Site www.officierdeport.com

Mail snopforceouvriere@gmail.com

Facebook <https://www.facebook.com/groups/officiersdeport>

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

SGA : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPM - 06 85 79 60 82 / **Loïc Sinquin**, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44



2025

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

deuxième phase, qui pour mémoire avait reçu l'accord des finances et l'engagement par des écrits de plusieurs ministres, permettra d'aller au bout du processus. Actuellement il n'y a pas de taux de promouvable/promu ils n'ont pas été validés. Il n'y a d'ailleurs pas de galon pour les premiers LE. L'arrêté uniforme ne pourra voir le jour qu'avec la validation de l'ensemble de la réforme. Et là ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres. Je ne parle même pas des capitaines qui comme il y a dix ans restent à la porte de la réforme. A ce rythme les capitaines seront reclassés en B à juste regarder leurs grilles. Il est urgent que chacun prenne ses responsabilités. La revalorisation de notre métier doit passer en CSAM pour une mise en application le plus rapidement possible.

La validation de nos statuts peut paraître futile à certains. Pourtant il n'en est rien. Actuellement nous sommes un corps dit technique sans aucune définition de nos missions. Il suffit de modifier le code des transports en rayant officier de port pour le remplacer par agent des affaires maritimes ou administrateurs des affaires maritimes et nous disparaissions. Et c'est bien la volonté de certaines administrations. Seule la modification de nos statuts déjà validée par le guichet unique peut nous éviter de disparaître du jour au lendemain par un simple coup de crayon. Si nous voulons préserver notre métier tel que nous le connaissons il est urgent de montrer notre capacité collective à nous mobiliser.

Concernant la pénibilité elle n'est plus à démontrer. Notre métier répond aux critères définis par la loi. La pénibilité doit trouver une prise en compte d'une manière ou d'une autre par nos autorités de tutelle. Mais là encore cela ne peut passer qu'au niveau ministériel. Et le seul moyen de les interpeller c'est un mouvement social.

Le préavis de grève du SNOP FO est un appel à tous. Personne n'est à l'abri d'un changement par ces temps troublés, d'une administration en recherche de personnel et d'argent, tout peut arriver très rapidement. Maintenant chacun est libre de ses choix mais cette opportunité de CSAM exceptionnel est sûrement la dernière afin de pouvoir faire passer nos réformes dès 2025 et les promotions attendues.

Stéphane LUCAS
SG SNOP FO

SNO

PFO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

Site www.officierdeport.com

Mail snopforceouvriere@gmail.com

Facebook <https://www.facebook.com/groups/officiersdeport>

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

SGA : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPM - 06 85 79 60 82 // **Loïc Sinquin**, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44